



**Le Syndicat CGT des Territoriaux
Ville, CCAS et Grand Poitiers**

47 rue Jean Valade
86000 POITIERS

A

Madame Léonore Moncond'huy

Maire de la Ville de Poitiers
Présidente du CCAS

Hôtel de Ville

Poitiers, le 26 Novembre 2020.

N/réf. BV n° 11 /2020

Lettre ouverte

Objet : Préavis de grève de 0 à 24h des personnels de la Petite Enfance pour la journée du jeudi 3 décembre 2020.

Madame la Maire,

Pour la CGT, l'adoption, le 21 octobre dernier, de la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action publique (loi ASAP) et de son article 36, permettant au gouvernement de procéder par ordonnance à la simplification des normes d'accueil du Jeune Enfant, s'annonce en défaveur de la qualité d'accueil des enfants et des conditions de travail des personnels.

Au niveau national la CGT a porté, à plusieurs reprises l'année dernière, les inquiétudes des agent.e.s et des salarié.e.s qui se sont massivement mobilisé.e.s contre cette réforme néfaste. Leurs revendications n'ont pas été entendues. Nous n'avons, à ce jour, toujours pas obtenu de réponses sur la réforme à venir et nos inquiétudes restent entières quant à :

- La diminution du nombre de professionnel.le.s diplômé.e.s pour l'encadrement des enfants ;
- L'augmentation du taux d'encadrement ;
- L'accueil en surnombre possible tous les jours ;
- L'accueil en surnombre pour les assistantes maternelles comme cela a été le cas pendant le 1er confinement (accueil jusqu'à 6 enfants) ;
- L'accueil jusqu'à 16 enfants dans les micro-crèches ;
- L'accueil de 3 enfants par un.e professionnel.le seul.e avant 8h00 et après 18h00 ;
- La réduction de la surface d'accueil par enfant de 7m2 à 5,5m2 ;
- L'administration de médicaments par des personnels non qualifié.e.s .

Cette dégradation de l'accueil des enfants démontre la volonté d'imposer la rentabilité et la productivité dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Le rapport, émis à la demande du gouvernement, sur les 1 000 premiers jours de l'enfant, préconisait pourtant une réelle transformation positive de l'accueil des tout-petits. Mais, une fois encore, ignorer les préconisations de grands spécialistes en la matière démontre bien la volonté de généraliser le surbooking de l'accueil des jeunes enfants et de cautionner le développement des crèches low-cost. Alors même que nous traversons une crise sanitaire sans précédent, accentuant un travail à flux tendu et imposant des protocoles souvent inapplicables, les personnels de la Petite Enfance, personnels en première ligne, déplorent à nouveau d'être les grand.e.s oublié.e.s de notre Président et de son gouvernement. Leurs missions, au combien essentielles pour les enfants et leurs familles, sont méprisées.

Dans ce contexte déjà très difficile, la CGT dénonce l'obstination à maintenir cette réforme scélérate. A quelques mois de l'échéance de cette loi, aucun document présentant les nouvelles ordonnances n'a été officiellement communiqué aux organisations syndicales.

Aussi, jeudi 3 décembre 2020, la CGT appelle, l'ensemble des professionnel.le.s de la Petite Enfance à être en grève et à se mobiliser pour :

- Le bien-être et la sécurité des enfants ;
- Des établissements d'accueil et un service public de la Petite Enfance de qualité ;
- Des conditions de travail décentes ;
- Une véritable reconnaissance des missions et des personnels ;
- Une revalorisation des salaires et des carrières ;
- Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société.

Afin de permettre aux agent.e.s et salarié.e.s d'exprimer leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la fédération des Services publics dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h (incluant les nuits en amont et en aval) pour la journée du 3 décembre 2020, pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

Le syndicat CGT des Territoriaux de Poitiers s'inscrit dans ce cadre et, avec les personnels, revendique :

- **Le bien-être et la sécurité des enfants ;**
- **Des établissements d'accueil et un service public de la Petite Enfance de qualité ;**
- **Des conditions de travail décentes ;**
- **Une revalorisation des salaires et des carrières ;**
- **Une véritable reconnaissance des missions et des personnels ;**
- **Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société.**
- **La fin de la politique d'austérité et des moyens pour le service public ;**
- **La fin des suppressions d'emplois et des créations de postes partout où c'est nécessaire.**
- **La réhabilitation du service public et de la Fonction publique comme outils garants de la satisfaction des besoins de la population dans l'intérêt général, de la permanence de la justice sociale et territoriale, et du développement économique. Cela suppose une rupture complète avec le processus engagé de réforme territoriale.**
- **La mise en place d'un temps de travail fixé à 32 heures hebdomadaire sans perte de rémunération pour l'ensemble des personnels de la Ville de Poitiers.**
- **La mise en place d'un encadrement plus à l'écoute des agent-e-s.**

Le syndicat CGT des Territoriaux de Poitiers dépose donc un préavis de grève pour la journée du 03 décembre 2020, préavis couvrant l'ensemble des personnels de la Ville.

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'assurance de nos considérations respectueuses.

Pour le syndicat CGT des territoriaux de Poitiers,

Vincent BOHAN,



Secrétaire général.